

CORONAVIRUS COVID-19

Fiche réflexe – Associations

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 7 janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus, en lien avec des cas de pneumonie d'allure virale dans la ville de Wuhan en Chine a été officiellement annoncée par les autorités sanitaires chinoises.

Depuis le 29 février 2020, la France est passée au stade 2 du plan pandémie grippale sur l'ensemble du territoire national.

Le stade 2, déclenché par l'identification de zones de circulation du virus sur le territoire, a pour objet de freiner la propagation du virus en France. Dès lors, les mesures de « quatorzaine » pour les personnes revenant de zones à risque ne sont pas justifiées.

Pour rappel, la définition du virus et des différents cas de malades possibles (cas possibles / cas confirmés) est disponible sur le site : <https://www.santepubliquefrance.fr>

Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus COVID-19 :

- via les sites internet :
 - www.gouvernement.fr/coronavirus
 - www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
 - www.santepubliquefrance.fr
- par téléphone, appelez le : **0 800 130 000**

QUOI FAIRE ?

1) Vous êtes de retour d'une zone à risque :

A- En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant votre retour de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, d'Iran ou des régions de Lombardie, de Vénétie et d'Émilie-Romagne en Italie, ne vous rendez pas chez votre médecin ni aux urgences, appelez le 15 en signalant votre voyage.

B - Dans les 14 jours suivant le retour de Chine (Chine continentale , Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du

Sud, d'Iran, ou des régions de Lombardie, de Vénétie et d'Émilie-Romagne en Italie et si vous ne présentez pas de symptômes :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...) ;
- **Par contre, les enfants, collégiens, lycéens peuvent de nouveau aller à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée.**

2) Vous présentez des signes de détresse respiratoire aiguë sans cause clairement identifiée et sans notion de voyage dans une zone d'exposition à risque ou de contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19 : ne vous rendez pas chez votre médecin ni aux urgences, appelez le 15.

Mesures de nettoyage pour une surface qui aurait été infectée par une personne du coronavirus COVID-19 :

Le Coronavirus COVID-19 persiste jusqu'à 3 heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à 6 jours en milieu humide.

Pour nettoyer et désinfecter un espace occupé par des personnes touchées par le Coronavirus COVID-19, il est recommandé d'employer les produits de nettoyage et de désinfection classiques : utilisation d'un détergent dans les pièces d'eau (notamment les éviers, lavabos, douches, baignoires et cuvettes des WC), suivi d'une désinfection à l'eau de javel diluée et utilisée selon les indications du fabricant. En cas d'utilisation de gants, privilégier des gants à usage unique, qui devront ensuite être jetés.

Quant aux surfaces dites sèches de cet espace (meubles, sols, literie, textiles...) le virus ne survit que 3h00, passé ce délai après le départ du cas confirmé, il n'y a plus aucun risque.

<p>QUI PREVENIR ?</p>	<p>En plus de la chaîne SAMU (15), le responsable d'établissement devra contacter sans délai :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse (hors ACM) et des sports relevant de la DDCS : <ul style="list-style-type: none"> ◦ ddcs-reglementation-aps@alpes-maritimes.gouv.fr/ ◦ ddcs-direction@alpes-maritimes.gouv.fr/ ◦ ddcs-astreinte@alpes-maritimes.gouv.fr ◦ 04.93.72.27.72/ 04.93.72.27.02
<p>MESURES PROPRES A VOTRE SECTEUR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du secteur associatif : dans la mesure du possible, évitez les contacts proches (réunions, activités, déplacements collectifs) : <ul style="list-style-type: none"> - si vous revenez d'une zone à risque ; - si vous avez été en contact avec un cas confirmé. • Travailleurs : vous pouvez de nouveau retourner au travail et ce, même en revenant d'une zone à risque.

